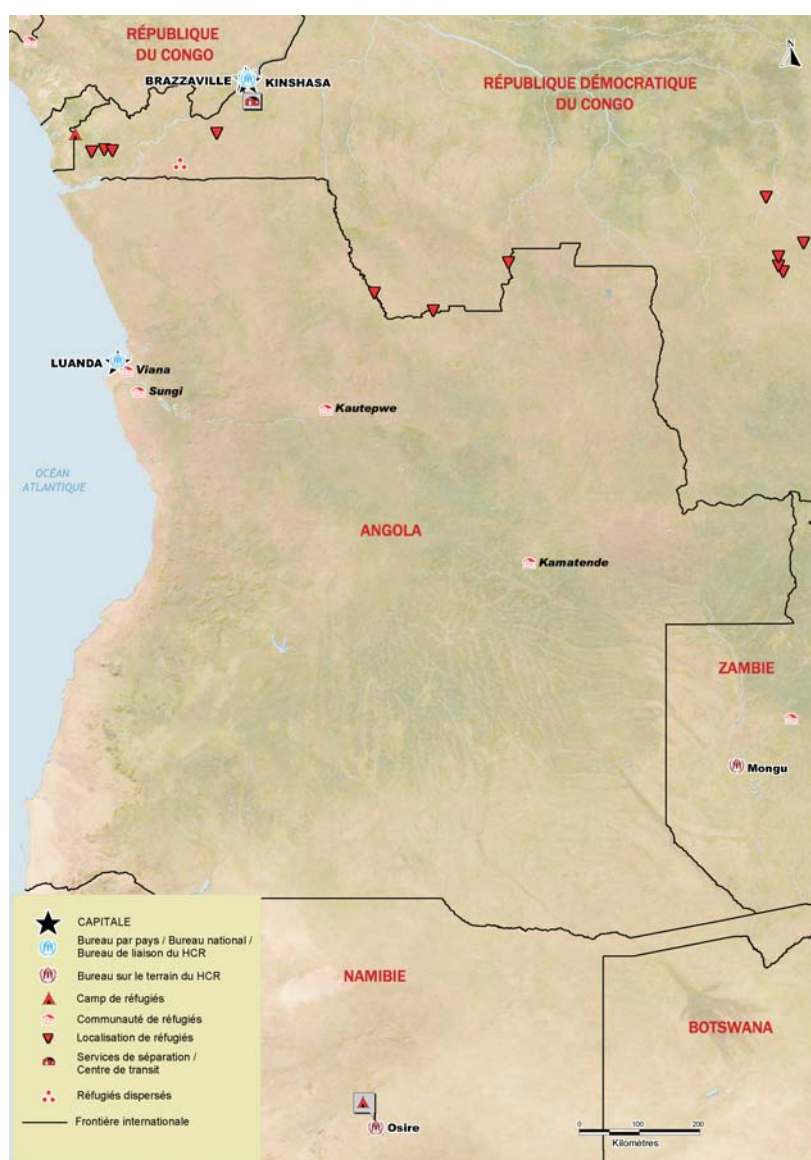


ANGOLA

Faits marquants

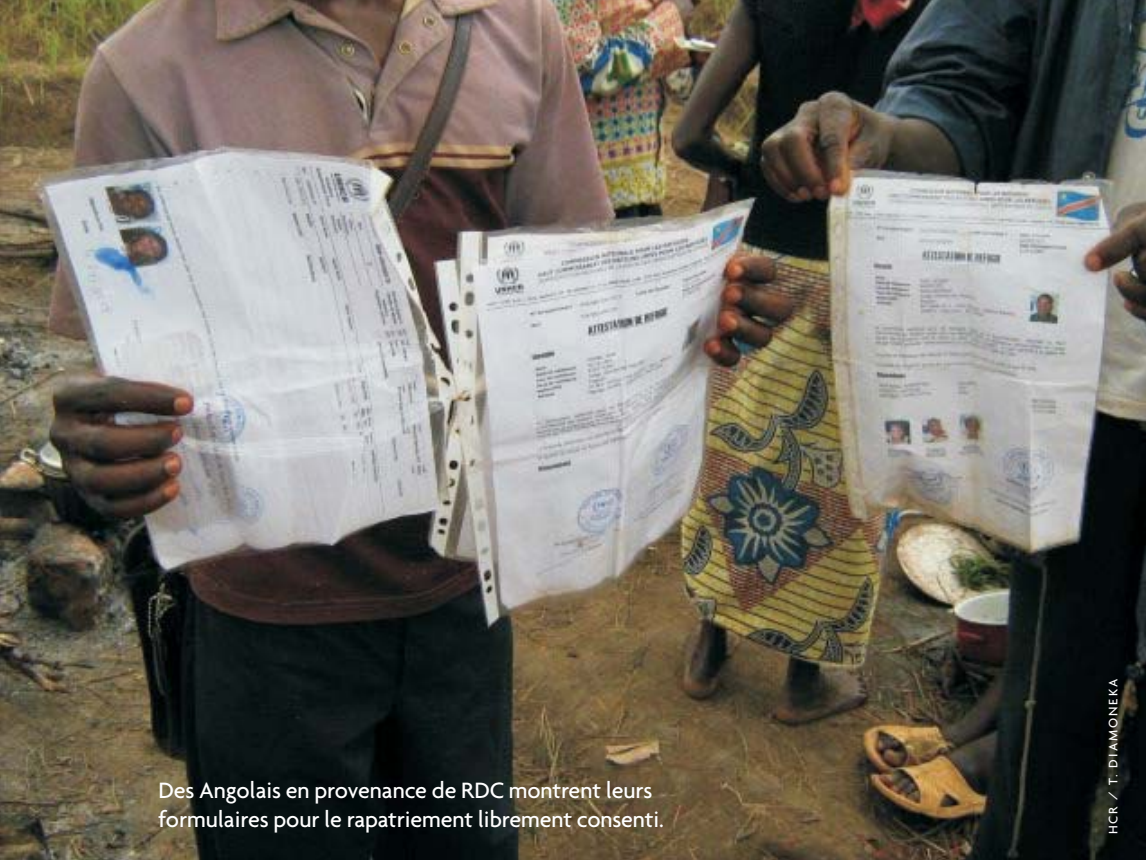
- L'Angola a accueilli près de 19 000 réfugiés et demandeurs d'asile en 2009. Le HCR a continué à appuyer le développement du régime d'asile national et à promouvoir des solutions durables pour les personnes relevant de sa compétence, en particulier pour quelque 12 400 réfugiés congolais ayant fui le conflit qui troublait la province du Katanga dans les années 1960.
- Le HCR a répondu aux besoins de protection des réfugiés, soit directement soit par l'intermédiaire de ses Centres d'assistance juridique et de réintégration, qui ont offert un appui et des conseils juridiques aux réfugiés et aux demandeurs d'asile à Luanda et en province.
- Quelque 500 fonctionnaires responsables de l'application des lois ont reçu une formation destinée à les sensibiliser à la problématique de la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile et à aider les autorités à se doter d'une capacité nationale de détermination du statut de réfugié.
- Le Haut Commissariat a aidé le Gouvernement à préparer un plan opérationnel pour organiser le rapatriement des individus qui, parmi les quelque 135 000 Angolais encore réfugiés dans des pays avoisinants, désiraient rentrer.
- Les mouvements de rapatriement spontanés se sont poursuivis, avec le retour de quelque 2 300 personnes, provenant principalement de Zambie et de Namibie.
- Le HCR a offert une aide matérielle et un appui technique aux quelque 54 000 Angolais qui avaient quitté la République démocratique du Congo (RDC) soit sous la contrainte, soit de leur propre chef, et dont la présence au nord du pays avait créé une situation d'urgence humanitaire.



Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	RDC	13 400	4 500	-	-
	Pays divers	1 400	320	50	42
Demandeurs d'asile	RDC	1 500	1 000	-	-
	Côte d'Ivoire	1 200	400	-	-
	Sierra Leone	460	200	-	-
	Soudan	240	150	-	-
	Congo	160	0	-	-
	Libéria	160	60	-	-
	Mauritanie	110	50	-	-
	Pays divers	360	80	19	-
Autres pers. relevant de la compétence du HCR*	Angolais expulsés de RDC	14 480	6 000	53	51
Réfugiés rapatriés*	Zambie	2 200	2 200	52	-
	Pays divers	150	150	60	-
Total		35 820	15 110		

* La ventilation démographique renvoie à l'ensemble des populations de retour.



Des Angolais en provenance de RDC montrent leurs formulaires pour le rapatriement librement consenti.

HCR / T. DIAMONEKA

accordant la priorité à la protection contre la violence sexuelle et sexiste, les abus, l'intimidation et d'autres formes d'exploitation. Le Haut Commissariat se proposait également de renforcer la protection des réfugiés participant à des mouvements migratoires plus larges. À cette fin, il entendait aider l'Angola à perfectionner son régime de protection internationale, moyennant l'amélioration de la législation sur l'asile et des procédures de détermination du statut.

Le HCR souhaitait également favoriser le bien-être social et économique des personnes relevant de sa compétence, en créant un système

| Environnement opérationnel |

Le HCR s'est penché sur certaines questions, telles que le rapatriement des réfugiés angolais demeurés dans les pays limitrophes et la recherche de solutions durables pour les réfugiés congolais originaires de la province du Katanga. Le Gouvernement a mis sur pied un groupe de travail interministériel afin d'examiner les possibilités d'intégration sur place de ces réfugiés, qui vivent en Angola depuis les années 1960.

Dans un contexte de paix, de stabilité et de forte croissance économique depuis 2002, le pays continue d'attirer des demandeurs d'asile et des migrants ; de nouveaux problèmes, en rapport avec les mouvements migratoires mixtes, sont de ce fait apparus.

Le système national d'asile a besoin d'un appui plus important pour accroître sa capacité de réception et de traitement des demandes d'asile, ainsi que sa capacité de protection et d'assistance vis-à-vis des personnes qui relèvent de la compétence du HCR. À cet égard, le Haut Commissariat a soumis au Gouvernement des suggestions quant aux révisions à apporter à la loi sur l'asile.

La campagne que le Gouvernement mène actuellement contre l'immigration clandestine s'est soldée par l'expulsion de dizaines de milliers d'étrangers, principalement congolais. Par représailles, en octobre 2009, le Gouvernement de la RDC a expulsé des dizaines de milliers d'Angolais, notamment de nombreux réfugiés dont le HCR préparait le rapatriement. Par la suite, le Gouvernement angolais a réaffirmé sa volonté d'accueillir les Angolais demeurés dans des pays voisins et qui ont fait part de leur désir de rentrer et a prié le HCR de prêter son concours dans ce domaine.

| Réalisations et impact |

● Objectifs principaux

L'objectif principal du HCR en Angola était d'assurer la protection de toutes les personnes relevant de sa compétence, en

d'orientation efficace, permettant une prise en charge médicale dans des hôpitaux et des centres de santé locaux. Un autre objectif consistait à améliorer l'éducation et à offrir aux réfugiés des possibilités de renforcer leur autosuffisance. Enfin, l'Organisation entendait apporter des solutions durables par le biais du rapatriement librement consenti, de l'intégration sur place et de l'utilisation stratégique de la réinstallation.

● Protection et solutions

À l'occasion d'une réunion tripartite organisée à Luanda en janvier 2009, le HCR et les Gouvernements angolais et zambien avaient fixé à mai 2009, et à titre provisoire, la reprise de l'opération de rapatriement librement consenti. Le Haut Commissariat et le Gouvernement angolais ont tenu des réunions tripartites similaires avec la République du Congo en avril et avec la RDC en mai. Le lancement de l'opération a par la suite été retardé, en raison de contraintes financières suscitées par la crise économique mondiale.

Environ 54 000 Angolais (estimation), dont bon nombre avaient le statut de réfugié, ont été expulsés de RDC au cours des mois d'octobre et de novembre 2009. Beaucoup ont été sommés de partir sur-le-champ en abandonnant famille, affaires et papiers d'identité. La séparation des familles, y compris la séparation forcée en cas de mariage mixte (entre conjoints angolais et non-angolais), a posé un problème majeur. En collaboration avec d'autres institutions onusiennes, le HCR a aidé le Gouvernement à faire face à la situation d'urgence.

● Activités et assistance

Activités génératrices de revenus : le HCR a proposé à des réfugiés vulnérables des formations à la couture, à la réparation d'appareils électriques et à la menuiserie, en fournissant les équipements nécessaires. Un partenaire a mis en œuvre un projet de microcrédit au profit de réfugiés vivant à Luanda et à Viana. Le projet a été interrompu en raison de son coût élevé ; d'autres moyens d'intégrer les bénéficiaires à un mécanisme de crédit plus souple et plus rentable sont à l'étude.

Appui opérationnel (aux agences) : le HCR a pris en charge les frais opérationnels de six partenaires d'exécution en Angola, facilitant ainsi la prestation de services auprès des populations relevant de sa compétence.

Assistance juridique : des femmes et des jeunes filles réfugiées victimes de la violence sexuelle et sexiste ont bénéficié de conseils juridiques et d'une aide matérielle dans les provinces de Luanda, Lunda Norte et Malange. Le HCR a continué de faire campagne pour que soit officialisée l'intégration sur place de 12 400 Congolais originaires du Katanga, vivant depuis plus de cinq décennies dans le pays. Le Haut Commissariat a également assuré six ateliers de formation d'une durée de deux jours à l'intention de près de 500 fonctionnaires gouvernementaux et membres des services frontaliers, afin de renforcer leur capacité à protéger les demandeurs d'asile au sein des mouvements migratoires mixtes. Quelque 380 manuels en portugais, traitant de la protection dans les mouvements migratoires mixtes, ont été distribués aux participants.

Eau : le HCR a creusé un trou de sonde pour fournir de l'eau à quelque 250 réfugiés vivant dans la zone d'installation de Kamatende, dans la province de Malange.

Santé et nutrition : le HCR a mis au point des activités pour sensibiliser les réfugiés au problème du VIH et du sida à Viana, Sungui et Luanda. Grâce au plaidoyer du Haut Commissariat, les réfugiés et les demandeurs d'asile ont eu accès aux structures et aux services de santé publique, notamment aux consultations de dépistage volontaire et aux traitements antirétroviraux pour les personnes qui vivent avec le VIH et le sida. L'Organisation a également appuyé un projet visant à consolider le système d'orientation permettant aux réfugiés des zones d'installation d'être soignés dans des centres de santé ou des hôpitaux locaux.

Services communautaires : les réfugiés vivant en milieu urbain ont bénéficié d'une assistance financière pour subvenir à leurs besoins essentiels, notamment en matière d'alimentation et de logement. Cependant, les personnes relevant de la compétence du HCR ont éprouvé les plus grandes difficultés à trouver des logements à prix abordable dans les agglomérations. Certains réfugiés ont reçu, à titre individuel, une aide financière pour suivre un traitement médical. Le HCR a appuyé un modeste projet pour remettre en état des maisons de réfugiés endommagées par des pluies ou d'autres phénomènes naturels et fourni des allocations logement à des personnes vulnérables menacées d'expulsion.

Transport et logistique : le HCR a fourni des véhicules à 4 des 5 partenaires d'exécution, en sus d'un budget destiné à financer les frais courants. L'entrepôt été maintenu, avec prise en charge intégrale des frais de location.

○ Contraintes

L'Angola a continué d'attirer migrants et demandeurs d'asile. Cet afflux a lourdement pesé sur le régime d'asile et engendré des attitudes négatives à l'égard des étrangers, en particulier à l'égard des ressortissants de pays limitrophes et d'Afrique occidentale, vus comme des profiteurs cherchant à tirer parti du potentiel économique du pays.

La recherche d'un logement à prix abordable pose un problème constant dans les zones urbaines, non seulement aux réfugiés mais aussi aux ressortissants angolais. Les prix sont élevés, alors que les bâtiments sont souvent vétustes et d'une

qualité de construction très médiocre, ce qui accroît les risques d'effondrement, en particulier pendant la saison des pluies.

| Informations financières |

En 2007, lorsque le HCR était engagé dans le rapatriement des réfugiés angolais et dans leur réintégration, les dépenses se sont élevées à quelque 12 millions de dollars E.-U. En 2008, les dépenses sont passées à 4,6 millions car l'opération, précédemment axée sur la réintégration des rapatriés, a été réorientée vers la protection et l'assistance des réfugiés et des demandeurs d'asile. En novembre 2009, le HCR a reçu des fonds supplémentaires s'élevant à 1,4 million de dollars E.-U. pour offrir une aide d'urgence aux Angolais expulsés de RDC et le montant des dépenses est demeuré identique à celui de 2008.

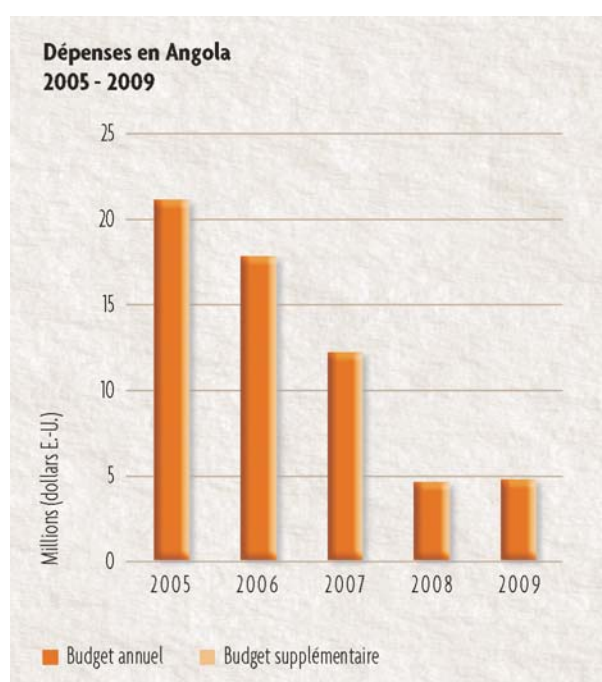
| Organisation et mise en œuvre |

Les opérations du HCR sont gérées par la délégation de Luanda, qui emploie 21 personnes (trois fonctionnaires internationaux, un JEA, deux VNU et 15 collaborateurs nationaux).

| Collaboration avec les partenaires |

En 2009, le HCR a travaillé avec six partenaires d'exécution (deux organismes gouvernementaux, deux ONG locales, une ONG internationale et une organisation internationale) en Angola. Le Haut Commissariat a présidé le groupe de travail sur la protection, créé sous l'égide de l'Équipe des Nations Unies après l'expulsion des Angolais de RDC et comprenant des institutions onusiennes, l'OIM et des ONG. La délégation a également travaillé en étroite collaboration avec les ministères de la Justice, des Affaires étrangères et de l'Intérieur.

Le HCR a aidé à traiter les questions relevant de sa compétence au sein des communautés réfugiées, notamment les questions de santé génésique, et organisé des ateliers techniques intensifs sur le problème du VIH et du sida à l'intention des réfugiés urbains, par l'entremise de l'Équipe commune des Nations Unies sur le VIH et le sida.



| Évaluation générale |

Comme l'Angola accueille un nombre croissant de réfugiés et de demandeurs d'asile, souvent mêlés à des migrants, il est nécessaire de réviser sa législation sur l'asile. Le HCR épaula les efforts déployés par le Gouvernement pour se doter de moyens plus solides concernant l'identification des personnes qui ont besoin d'une protection internationale au sein des flux migratoires mixtes et la gestion des migrations mixtes.

Le manque de documents en règle a fait obstacle à l'intégration sociale et économique des réfugiés. La question de l'enregistrement, qui est directement liée à la naturalisation ou à l'intégration sur place des Congolais originaires du Katanga, réfugiés de longue date dans le pays, n'a pas été réglée et demande à être réexaminée en 2010. Le rapatriement librement consenti et organisé des réfugiés angolais a été suspendu en 2009 mais devrait reprendre en 2010.

Partenaires

Partenaires d'exécution

Gouvernement : ministère de l'Assistance et de la Réinsertion sociale (MINARS), *Comite de Reconhecimento do Direito de Asilo (COREDA)* au sein du ministère de la Justice

ONG : *Development Workshop (DW)*, *Rede Nacional de Pessoas vivendo com VIH/SIDA (RNP)*, Service jésuite des réfugiés (JRS)

Autres : OIM

Partenaires opérationnels

Gouvernement : ministère des Affaires étrangères, ministère de la Justice

Autres : FAO, FNUAP, OMS, PNUD, UNESCO, UNICEF

Budget, revenus et dépenses en Angola (dollars E.-U.)

	Budget final	Revenus issus des contributions	Autres fonds disponibles	Total des fonds disponibles	Total des dépenses
Budget annuel	5 963 997	182 982	4 522 483	4 705 465	4 687 290

Note: Les programmes supplémentaires n'incluent pas un coût d'appui de sept pour cent prélevé sur les contributions pour couvrir les dépenses indirectes du HCR. Les revenus issus des contributions incluent des contributions affectées au niveau du pays. Les autres fonds disponibles incluent les transferts des contributions non affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

Rapport financier sur les opérations du HCR en Angola (dollars E.-U.)

Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours		Projets des années précédentes
	Budget annuel		Budgets annuel et supplémentaire
Protection, suivi et coordination		762 765	0
Activités génératrices de revenus		48 586	16 803
Appui opérationnel (aux agences)		480 494	154 429
Assistance juridique		455 778	207 691
Besoins domestiques		40 000	10 600
Éducation		4 000	2 000
Santé et nutrition		84 615	15 161
Services communautaires		968 190	17 347
Transport et logistique		147 509	0
Versements aux partenaires d'exécution		288 090	(424 030)
Sous-total des activités opérationnelles		3 280 026	0
Appui aux programmes		1 407 264	0
Total des dépenses		4 687 290	0

Annulation sur les dépenses des années précédentes

(21 789)

Versements aux partenaires d'exécution

Paiements effectués	1 223 963
Dépenses rapportées	(935 872)
Solde	288 090

Rapport de l'année précédente

Versements aux partenaires d'exécution	
Dû au 1 ^{er} janvier	1 146 027
Dépenses rapportées	(424 030)
Remboursés au HCR	(166 147)
Ajustement dû aux taux de change	(20)
Dû au 31 décembre	555 830